STAGE DHG – TRMD COLLEGE 62

« Préparation de la rentrée 2020 : (Re)prendre la main et la parole en CA »

Accueil à partir de 8h45 pour débuter vers 9h30

Comprendre et agir sur :

- la dotation horaire (DGH)
- la répartition des moyens d'enseignement (TRMD)

Les dotations des établissements scolaires arrivent dans nos établissements en janvier ; elles conditionnent les choix pédagogiques et les créations et suppressions de postes pour l'année suivante.

- ► Comment peser sur le Conseil d'administration pour faire entendre la voix des personnels?
- ▶ Comment agir avec les collègues en toute transparence et organiser la mobilisation en cas de suppressions ou de compléments de service?

Il est essentiel que dans tous les CA, les élus maîtrisent le fonctionnement de ces documents et soient prêts à intervenir pour dénoncer l'insuffisance des dotations ou les choix de répartition présentés par les chefs d'établissement ou pour faire des contre-propositions.

Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent.es ou pas (même si le SNES-FSU ne prend en charge les frais de déplacements que pour ses adhérents).

L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours, N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement!

Pour participer à ce stage : il faut vous inscrire auprès du SNES (voir ci-dessous).

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage, soit le 20 décembre (modèle à compléter).

Inscription:



lille.snes.edu/ Rubrique : Stages syndicaux





s3lil@snes.edu



